

DELIBERATION N° CPPP 11-01 du 6 septembre 2011

**Portant avis sur le projet de
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Orne moyenne**

La commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP)

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-26 à R.212-48 ;
- l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- la délibération du comité de bassin n° C.B 08.11 du 9 décembre 2008 relative à la délégation donnée à la commission permanente des programmes et de la prospective des avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- la saisine du président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Orne moyenne en date du 25 mars 2011.
- les débats et propositions du groupe collectivités et territoires du 21 juin 2011 ;

DELIBERE

Article unique

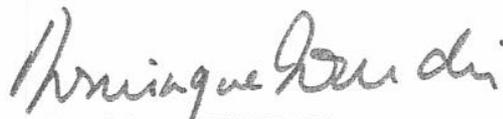
La commission permanente des programmes et de la prospective émet un avis favorable sur la compatibilité du projet de SAGE de l'Orne moyenne avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et sur sa cohérence avec les SAGE en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné, sous réserve :

- d'indiquer dans le PAGD du SAGE de l'Orne moyenne l'ensemble des masses d'eau mentionnées dans le SDAGE, sans distinction des masses d'eau « grands cours d'eau » et « petits cours d'eau », ainsi que les objectifs d'état associés (état écologique, état chimique et état global).

Elle félicite la commission locale de l'eau, ses commissions thématiques et les animatrices pour le travail accompli et pour l'aboutissement de ce document et apporte tous ses encouragements pour la mise en œuvre de ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Fait et délibéré à Nanterre, le 6 septembre 2011

Le Président de la Commission permanente
des programmes et de la prospective


Dominique JOURDAIN
